Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 27 (1935)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27me année | Mai 1935 | No 5

Le peuple travailleur lutte pour son existence.

Par *Robert Bratschi.*

Qui supportera les charges de la crise? C'est la question que nous avions posée au printemps de 1933, au début de la lutte contre la baisse des salaires. D'après les autorités et la haute finance, le fardeau de la crise eut dû être supporté exclusivement par le peuple travailleur. Le 28 mai 1933, le peuple a répondu Non.

La baisse des traitements du personnel de la Confédération devait marquer le début d'une politique de déflation et de baisse générale plus accentuée. Le peuple a répudié cette politique. A vrai dire les partisans de la baisse ne se tinrent pas pour battus et, par-ci par-là, ils réussirent à réaliser leurs objectifs sous une forme atténuée, savoir: dans l'administration fédérale, dans l'industrie métallurgique et dans l'industrie du bâtiment. A côté de ces mesures d'ordre général, la politique de baisse fut encore poursuivie sans arrêt par d'autres voies. La rétribution à la pièce fut baissée à l'occasion de l'engagement de nouveaux ouvriers, on dérogea aux dispositions du contrat collectif, en tant du moins qu'il en existe un. Tout cela pour rendre moins « visible » la continuation de la politique de baisse.

La situation du marché du travail, les méthodes de baisse des employeurs et des administrations ne permirent pas aux salariés touchés par la baisse de recourir, comme en temps normal, aux moyens de défense syndicaux usuels. Mais les syndicats savaient où on retournait. Ils se rendirent compte des dangers que couraient leurs membres et l'économie nationale suisse, si cette politique économique était poursuivie. Ils étaient convaincus que sans contre attaque, on ne tarderait pas à accélérer l'allure à laquelle se poursuivait la politique de baisse.

Il est donc parfaitement compréhensible que les syndicats aient cherché les voies et moyens propres à protéger les droits du travail et à préserver notre économie nationale de la ruine. L'Union